

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 2 mai 1892.

DIRECTION
DU SÉCRÉTARIAT
ET
DE LA COMPTABILITÉ.

1^{er} BUREAU.

OBJET :

Distinctions honorifiques.

Demande de renseignements.

MONSIEUR, par un arrêté en date du 5 avril dernier dont vous avez reçu notification, j'ai révisé la liste des Correspondants du Ministère. Les renseignements qui m'ont été fournis sur vos titres et sur vos travaux ne comprenaient pas toujours les distinctions honorifiques françaises dont vous pouvez avoir été l'objet, ou les énuméraient parfois d'une manière insuffisante.

Pour combler ces lacunes, je vous prie de m'envoyer, dans le plus bref délai possible, sous le timbre du 1^{er} bureau de la Direction du secrétariat, l'indication précise des récompenses honorifiques qui vous ont été décernées. Vous voudrez bien indiquer les dates de ces décisions.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

4-124-92.

A Monsieur
Correspondant du Ministère.

